

PREFET DE LA MANCHE

**Préfecture**  
Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de la concertation publique

- ARRETE -

**PORTANT MISE À DISPOSITION DU PUBLIC  
de la demande de permis d'aménager déposée  
par le Conservatoire du Littoral  
pour l'ouverture d'un sentier naturel de randonnée pédestre  
sur la commune de La Hague**

**LE PREFET DE LA MANCHE  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L.121-24 et R.121-6 qui prévoient la mise à disposition du public, préalablement à leur autorisation, pendant une durée d'au moins quinze jours, des projets portant sur des aménagements situés dans les espaces remarquables des communes littorales qui ne sont pas soumis à enquête publique ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** la demande de permis d'aménager déposée à la mairie de La Hague (commune déléguée d'Eculleville) enregistrée sous le n° PA 05004117Q0002, présentée le 23 février 2017 par le Conservatoire du Littoral, représenté par Monsieur Jean-Philippe LACOSTE, 1 rue Pemagnie, BP 546, 14037 Caen cedex ;
- Vu** l'objet de la demande portant sur l'ouverture d'un sentier naturel de randonnée pédestre sur la commune de La Hague ( commune déléguée d'Eculleville) ;
- Vu** le plan d'occupation des sols approuvé le 26 novembre 2001 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 9 février 2017;
- Vu** l'accord du ministre de la transition écologique et solidaire du 12 juin 2017 ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture,

.../...

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1**

La demande de permis d'aménager déposée par le Conservatoire du Littoral, pour l'ouverture d'un sentier naturel de randonnée pédestre sur la commune de La Hague (commune déléguée d'Eculleville), est mise à disposition du public du mercredi 27 septembre 2017 au jeudi 12 octobre 2017 inclus, sur le site internet des services de l'État dans la Manche à l'adresse suivante :

<http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultation-du-public>

Le public peut formuler ses observations à compter du mercredi 27 septembre 2017 au jeudi 12 octobre 2017 inclus à l'adresse mail suivante :

[ddtm-sentier-du-tourp-conservatoire@manche.gouv.fr](mailto:ddtm-sentier-du-tourp-conservatoire@manche.gouv.fr)

A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, un bilan sera établi par l'autorité administrative. En cas d'observation, la décision ne pourra pas intervenir avant l'expiration d'un délai de trois jours suivant la clôture de la consultation du public.

**ARTICLE 2 – PUBLICITE**

Le présent arrêté sera affiché, 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- aux portes de la mairie de La Hague ainsi qu'à la mairie déléguée d'Eculleville et aux autres lieux habituels d'affichage ;
- aux portes du siège de la communauté d'agglomération du Cotentin compétente en matière d'élaboration de document d'urbanisme, ainsi que sur son site internet ;
- sur le lieu des travaux, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné.

Le présent arrêté sera consultable sur les sites internet de la commune de La Hague, de la communauté d'agglomération du Cotentin ainsi que sur celui des services de l'État dans la Manche (<http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultation-du-public>).

**ARTICLE 3**

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de La Hague, le président de la communauté d'agglomération du Cotentin, le directeur du Conservatoire du Littoral et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-LO, le 14 septembre 2017

**Pour le Préfet,**

***Le Secrétaire Général***

---

**Fabrice ROSEY**

Pour copie conforme et transmise à :

- ▶ M. le sous-préfet de Cherbourg
- ▶ Madame le maire de La Hague
- ▶ M. président de la communauté d'agglomération du Cotentin
- ▶ M. le délégué de Normandie du Conservatoire du Littoral, 5/7 rue de Pémagnie, 140000 CAEN
- ▶ M. le directeur départemental des territoires et de la mer - service mer et littoral –

Saint-Lô, le 14 septembre 2017

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le préfet,  
La cheffe de bureau,

  
Marylène LESOUÉF